

tion. Elle comprenait l'impression et la diffusion d'affiches et de prospectus à destination principalement des professionnels ou des futurs professionnels. Quatre mille contacts ont reçu cette documentation, dont les hautes écoles médicales et paramédicales, les universités, les associations de jeunes, les associations d'aide à la jeunesse, les consultations ONE, les PMS, les PSE, les centres de planning familial, les maisons médicales, les centres locaux de promotion de la santé, les services des urgences des hôpitaux, les maisons d'accueil et les refuges, les associations d'éducation permanente en lien avec la violence, les associations de femmes, les dispositifs d'urgence sociale, les services de police et les magistrats de référence pour la violence conjugale, les services d'aide aux victimes.

En outre, en septembre 2009 et septembre 2010, tous les médecins généralistes ainsi que les écoles secondaires, les hautes écoles de santé et les organismes de promotion de la santé en Communauté française ont reçu, à deux reprises, une affiche et un document d'information accompagnant l'envoi du magazine « Santé en Communauté française ».

En novembre et janvier dernier, un an après le lancement de la ligne, une campagne de plus grande envergure a visé le grand public.

Les coûts liés à la production de brochures d'information et d'affiches, à la conception de la campagne de communication, à la réalisation du spot et l'affichage dans les gares, les trams et les bus ont été pris en charge par la Communauté française à hauteur de 64 847 euros.

J'ai souhaité faire bénéficier cette campagne de la réglementation qui permet d'allouer des espaces de diffusion audiovisuelle à des campagnes de sensibilisation à des questions de santé publique. Les spots ont été diffusés, à la télévision et à la radio, du 15 au 28 novembre 2010 et du 27 décembre 2010 au 9 janvier 2011.

Ces dates ont été choisies parce que la période des fêtes de fin d'année donne généralement lieu à une recrudescence de plaintes pour violence conjugale. Le spot télévisé a été diffusé 221 fois sur les chaînes de la RTBF, RTL et AB3. Le spot radio l'a été 350 fois sur les chaînes de la RTBF, Mélodie FM, Bel RTL, Nostalgie et Radio Contact. Le coût de la campagne médiatique a été de 394 063 euros.

La ligne « Écoute violences conjugales » a reçu 3 495 appels en 2010, dont 53 pour cent directement liés à des situations de violence entre partenaires ; près de 80 pour cent émanaient de victimes

et 15 pour cent, de leur entourage ; neuf appelants sur dix étaient des femmes ; environ 25 pour cent des appels provenaient de la Région bruxelloise. Il apparaît que 64 pour cent des appels liés à la violence conjugale venaient de personnes avec enfants. Dans la très grande majorité de ces cas, l'appelant a fait part de sa préoccupation sur l'impact de la violence sur les enfants, leur bien-être et leur développement. En septembre et octobre 2010, la ligne a reçu en moyenne 190 appels par mois et 72 hors permanence ; ce chiffre est monté à 670 en décembre et en janvier pour retomber à environ 400 en février. On constate que la diffusion des spots s'accompagne d'une augmentation du nombre d'appels. Les appels hors permanence ont quintuplé pendant la campagne. Tous types confondus, la moyenne journalière est passée de 5,6 à 27,4 appels pendant la campagne, dont 17 pour des violences entre partenaires.

La campagne lancée par la Communauté française a largement fait connaître la ligne « Écoute Violences conjugales ». La campagne étant terminée, nous devons vérifier dans les prochains mois si son renforcement est suffisant ou si de nouveaux outils de communication doivent être créés. J'entends relancer une campagne de sensibilisation générale sur la violence conjugale au cours du quatrième trimestre de cette année.

**Mme Catherine Houdart (PS).** – Je remercie la ministre d'avoir lancé cette grande campagne de communication qui aura touché tous les acteurs concernés, écoles, hôpitaux ou centres de santé. Ces campagnes doivent être régulièrement rééditées. Chaque jour, en France, une personne décède des suites de maltraitance. Je vous remercie pour le travail réalisé.

## 2.2 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Plan de soutien et de développement de l'industrie musicale : premiers bilans »

**Mme Veronica Cremasco (ECOLO).** – Madame la ministre, en avril dernier, vous avez présenté au secteur et à la presse votre Plan de soutien et de développement pour l'industrie musicale. Nous avons eu l'occasion d'en débattre dans cette commission. Un an après son lancement, je souhaiterais en dresser un premier bilan.

Le Conseil des musiques non classiques et le Conseil des musiques classiques ont-ils été consultés ? Quels ont été leurs commentaires et leurs avis ? Pour rappel, ils avaient été quelque peu frus-

trés de ne pas avoir été consultés pour l'élaboration de ce plan. Vous m'aviez alors promis que ce serait désormais le cas.

Vous m'aviez dit à l'époque que cela allait « être réparé ».

Pouvez-vous me confirmer que des représentants de la *Belgian Independent Music Association*, structure représentative de la plupart des maisons de disques indépendantes de Wallonie et de Bruxelles, constitutive de l'industrie du disque et du secteur de la musique, ont été désigné dans l'Instance d'avis des musiques non classiques ?

La méthode d'octroi de subventions aux labels d'indépendants, aux agents artistiques et aux managers a été abordée au cours des discussions. Des propositions vous ont-elles été présentées à ce sujet ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en faire part ?

Vous connaissez mon attachement depuis le début de cette législature à la mise en place du guichet unique d'information culturelle qui figure dans la déclaration de politique communautaire. Où en est-on dans la constitution de cet outil ?

Nous observons une réelle demande de la part de l'ensemble des acteurs de la chaîne musicale, tant professionnels qu'amateurs, de bénéficier de conseils, d'informations et d'aide à l'élaboration de dossiers administratifs. Cette demande est compréhensible dans la mesure où ces personnes n'ont pas de vue d'ensemble des offres proposées.

Concernant la création, pouvez-vous nous faire part des premiers enseignements relatifs à la politique d'aide aux résidences encadrées par des professionnels ? Nous avons évoqué, lors du lancement du plan, un risque de « mise sous couple » del'encadrement de ces résidences et des faiblesses éventuelles dans le soutien aux cultures alternatives qui ne reçoivent pas toujours un accueil favorable auprès de ces institutions.

Je m'inquiète de la situation que connaissent certains acteurs qui ont perçu des subsides mais qui n'arrivent pas à en faire un usage optimal.

Qu'en est-il des *Master Classes* organisées par *Larsen* ? Pouvez-vous nous fournir plus de détails sur la plate-forme de flux, de *streaming* dont le lancement était prévu en juin 2010 ?

La diffusion constitue un volet important de la politique culturelle, notamment dans le secteur de la musique. Votre administration a-t-elle pu progresser dans la tâche de recensement des programmeurs oeuvrant de manière régulière dans le domaine des musiques du monde, des musiques urbaines, des chansons d'expression francophone et

des musiques électroniques et qui ne disposent pas réellement de réseaux de diffusion ? Je vous ai cité le cas de personnes aidées ponctuellement pour la création ou le montage de spectacles mais qui ne trouvent pas de lieux de diffusion.

Quels enseignements tirez-vous de ce recensement ? Quels sont vos projets actuels pour ces formes d'expression présentées comme étant des secteurs « minorisés » à soutenir davantage ?

Nous savons que vous comptiez avancer avec les télévisions locales pour mieux diffuser nos artistes. Ce dossier a-t-il progressé ?

Où en sommes-nous en matière de soutien à l'emploi dans ces secteurs, notamment via les dispositifs APE et ACS en Région bruxelloise ?

Comment accueillez-vous les récentes revendications de la *Belgian Entertainment Association*, une fédération représentant l'industrie belge de la musique dont l'objectif est d'assurer une meilleure visibilité aux Octaves de la musique et d'obtenir des incitants fiscaux ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – J'essayerai de répondre point par point et en détail.

Premier point : en ce qui concerne les conseils d'avis, il n'est pas une séance où l'une ou l'autre mesure relative au plan de soutien et de développement musical n'est évoquée à la faveur de l'examen des projets déposés, essentiellement pour le soutien à l'enregistrement sonore. Par ailleurs, le Comité de concertation des arts de la scène a analysé les propositions émises dans leurs moindres détails. Ses conclusions se sont révélées particulièrement positives.

Deuxième point : la procédure relative à l'intégration d'un représentant de la structure Bima au sein du Conseil des musiques non classiques est en cours. Lors de la première étape du parcours administratif, l'association a été reconnue comme organisation représentative des utilisateurs agréés. Il conviendra ensuite de nommer officiellement le représentant désigné par Bima. Ce représentant devra être d'une neutralité absolue dans l'analyse des dossiers et d'une totale objectivité dans son expertise. Cette question sera évoquée lors de la rencontre imminente entre les membres de mon cabinet et les responsables de Bima afin d'éviter tout problème de cette nature.

Troisième point : soutien aux labels indépendants, aux agences et aux structures d'encadrement artistique de Wallonie et de Bruxelles. J'ai demandé au Conseil des musiques non classiques

d'entamer une réflexion sur ce thème et de définir des critères précis permettant l'octroi d'une aide de mon département. Il déposera ses conclusions au mois de mars.

Quatrième point : le guichet unique auquel Mme Cremasco a fait référence est l'appellation finale et aboutie d'un vaste chantier de simplification administrative lancé par les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne. À ce jour, mes services se sont déjà penchés sur plusieurs projets qui en posent les fondements mais il s'agit d'un travail de longue haleine.

Cinquième point : le projet sur les premiers enseignements relatifs à la politique d'aide aux résidences encadrées par des professionnels évolue favorablement et le milieu artistique en reconnaît aujourd'hui la nécessité. À ce jour, vingt-huit résidences et onze Master Class se sont déroulés dans divers espaces de la Communauté française sous la coordination de la structure Larsen.

Parmi les artistes ayant bénéficié de ce service, je ne citerai que quelques noms reconnus tels que Puggy, Vismets, Baloji, Joshua, Atomique Deluxe et Karin Clercq. Les Esthetic Rock, chansons d'expression francophone, jazz et musiques du monde et musiques urbaines ont été représentés. Je note avec satisfaction la participation à ces résidences encadrées de coachs scéniques réputés et issus de notre terroir tels que Sharko, Baptiste Lelieu, James Deano ou Akro, pour ne citer qu'eux.

Pour votre information, le Conseil des musiques non classiques a émis un avis favorable à la reconduction du soutien octroyé par la Communauté française au projet Larsen. Je conclurai ce chapitre par le volet Btrack, plate-forme de *streaming* gérée par la structure Larsen, dont l'objectif est de rassembler le patrimoine musical de notre communauté. Actuellement, be.track est présenté en version bêta aux différents professionnels du secteur musical par la voie de plusieurs séances d'information. Le projet représente un travail considérable de récolte d'autorisations d'exploitation auprès des producteurs et de numérisation de titres. Le site internet, accessible au grand public en juin 2011, sera précédé d'une campagne de promotion.

Sixième point : la mise en place de réseaux de diffusion spécifiques aux diverses esthétiques musicales. À ce stade, la collaboration avec mon administration se poursuit activement et, pour votre information, sachez que, complémentairement à ce travail, j'ai initié une table ronde informelle par esthétique musicale afin de cerner au mieux les difficultés rencontrées par les professionnels concer-

nés. Ces groupes de travail, à présent constitués, doivent me remettre leurs conclusions dans les prochains mois. Ces informations concrètes me permettront d'affiner les axes de ma politique en matière de soutien et de développement au secteur musical.

Septième point : des questions fondamentales se posent dans le dossier des télévisions locales. Leur financement, selon des critères objectifs et équitables, ainsi que la redéfinition de leurs missions générales occupent toujours le gouvernement, raison pour laquelle nous n'avons pas encore pu avancer sur le dossier spécifique de la promotion des artistes musicaux. C'est par ailleurs une réalité pour certaines télévisions locales.

Huitième point : vous n'ignorez pas que les matières liées aux emplois ACS et APE dépendent respectivement de la Région bruxelloise et de la Région wallonne. Je suis consciente des enjeux que représentent ces dispositifs pour les structures culturelles de la Communauté française et je m'efforce de faire aboutir ce dossier.

Neuvième point : la cérémonie des Octaves de la musique. Bien que je n'aie reçu aucune demande officielle de la Belgian Entertainment Association, j'ai récemment organisé une rencontre entre les partenaires de la manifestation RTL Belgium, la Sabam et la Médiathèque et les professionnels des différents secteurs musicaux. Cette réunion a permis d'entendre les griefs des uns et des autres, notamment dans la sélection des artistes retenus. J'ai par ailleurs émis le souhait qu'une meilleure visibilité de la manifestation soit assurée et que tout soit mis en œuvre pour favoriser les retombées médiatiques en faveur des artistes à honorer. Les résultats des réflexions en cours me parviendront prochainement et devraient orienter, dans le sens que vous évoquez, l'avenir de la cérémonie.

Dixième et dernier point : la mise en place d'incitants fiscaux en faveur de l'industrie musicale relevant du gouvernement fédéral. Vous conviendrez qu'il est difficile, dans les conditions politiques actuelles, de faire évoluer favorablement ce dossier.

**Mme Veronica Cremasco (ECOLO).** – Je vous remercie d'avoir repris point par point et en détail toutes mes questions. Cela donnerait envie d'en poser d'autres...

Les conseils d'avenir que vous évoquez me semblent avoir bien évolué. Vous confirmez que la procédure est en cours en ce qui concerne Bima. Je ne doute pas de l'objectivité du représentant de votre cabinet dans la désignation d'un membre.

Je reste sur ma faim à propos du guichet

unique. Vous remplacez le projet dans le contexte d'une politique plus générale de simplification. La spécificité du guichet mérite la mise en place rapide d'outils facilement accessibles.

Je reviendrai sur la politique d'aide aux résidences et la coordination de la structure. Dans la liste que vous avez présentée, je note la participation intéressante de Sharko à l'atelier rock de Huy, mais vous citez une liste de groupes plus connus qui auraient également bénéficié de cette aide à la résidence. Ce ne sont peut-être pas les personnes qui en ont le plus besoin.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Il faut distinguer les résidences et les coachings. Dans ce dernier cas, on fait appel à des artistes reconnus pour leur expertise. Je peux, si vous le souhaitez, vous en communiquer la liste.

**Mme Veronica Cremasco (ECOLO)**. – La version définitive du projet Betrack sera disponible en juin 2011. J'avais retenu l'échéance de juin 2010. Je comprends que le dossier soit complexe. Quoi qu'il en soit, l'initiative me paraît excellente.

Je me réjouis qu'une étude soit en cours pour le réseau de diffusion. Certains verrous doivent encore sauter et certaines réflexions doivent progresser.

Je ne reviendrai pas sur les télévisions locales. Le dossier est visiblement loin d'être clos.

Les APE sont cruciaux dans le domaine de la culture. On sait que ce secteur peut générer une dynamique économique non négligeable. L'importance des Régions est sur ce point capitale.

J'apprécie que vous ayez lancé une étude préalable à l'organisation de la cérémonie des Octaves. Celle-ci doit garder une dimension « alternative » afin de mettre en valeur les initiatives émergentes. Il faut trouver un juste équilibre entre alternative et prestige.

Je retiens enfin qu'en raison de la situation politique fédérale, le dossier des incitants fiscaux est actuellement au point mort.

### 2.3 Question de Mme Catherine Houdart à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Transition vers l'équipement numérique dans les salles de cinéma art et essai »

**Mme Catherine Houdart (PS)**. – Le gouvernement veut soutenir la qualité et la diffusion du cinéma en Communauté française grâce à l'amélioration

de la qualité technique des salles « Art et essai » reconnues. Il s'agit d'un enjeu essentiel du plan stratégique de transition numérique. On sait aujourd'hui combien cette dernière est importante pour la promotion dans ces salles d'une diversité culturelle et d'un cinéma de qualité.

Les distributeurs de films considèrent ce passage comme un gain de temps et d'argent alors que, pour les exploitants des salles de cinéma, il est synonyme d'investissements très coûteux. Il est difficilement envisageable que cette transition se fasse sans l'intervention financière des pouvoirs publics. Le coût de l'équipement par salle est d'environ 70 000 euros. Pour le Plaza Art à Mons, par exemple, le coût total s'élève à 300 000 euros. Il s'agit d'une somme très importante.

Où en est la réflexion globale menée par votre administration, madame la ministre, sur l'équipement numérique des salles « Art et essai » ? Elle a récemment organisé une enquête et consulté à cette occasion les principaux acteurs directement concernés par cet enjeu. Puis-je vous demander, madame la ministre, de bien vouloir m'informer, lorsqu'elles seront disponibles, des conclusions de cette enquête et des perspectives qui en découlent pour la transition vers le numérique ?

Un soutien d'autres acteurs publics tels que l'Union européenne, les régions ou le pouvoir fédéral est-il envisageable ? En octobre 2009, la Commission européenne avait lancé une consultation publique afin de trouver un moyen d'adapter les aides au secteur et d'accélérer la numérisation des salles. Disposez-vous des résultats de cette consultation et des propositions avancées par la Commission ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Depuis quelques années, nous assistons à une véritable révolution des modes de diffusion dans le secteur cinématographique. Demain, tous les exploitants devront s'équiper d'un matériel de projection numérique afin de garantir leur possibilité de diffusion des œuvres.

Certes, l'équipement numérique représente un coût important pour les exploitants. Toutefois, ils peuvent partiellement être pris en charge par les distributeurs. En Belgique, de nombreux cinémas se sont déjà dotés d'un tel équipement. Parmi les cinémas « Art et essai » soutenus par la Communauté française, seuls Les Grignoux à Liège sont passés à ce mode de projection.

Afin de soutenir les cinémas qui proposent une programmation culturelle, l'intervention des pouvoirs publics est sans nul doute nécessaire. Ce sou-